

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 septembre 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MICHAUD, MANGUELIN, BLANC, Mmes DECHAVANNE, DECHAIX, ROGNARD , GUDET

Excusés: Mrs Francis PESTELLE et Michel ALBERTI, Mme Valérie CHAMBAUD

Pouvoirs : Michel ALBERTI a donné pouvoir à Colette DECHAIX
Valérie CHAMBAUD a donné pouvoir à Stéphane LAPALUD

Secrétaire de séance : Colette DECHAIX

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 18 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

2- DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes citées ci-dessous :

- Vente d'un terrain à bâtir cadastré B 580, d'une superficie de 12.214 m² pour un montant de 220.000,00 euros.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé pour la réalisation d'un lotissement de 6 lots sur ce terrain comme l'autorise le PLU actuel. Après un refus au motif d'une station d'épuration défaillante, un nouveau permis a été accepté compte tenu des garanties prises pour le traitement des eaux usées et aussi le traitement des eaux pluviales devenu nécessaire après l'épisode pluvieux de juin 2016 qui avait entraîné l'inondation de cette parcelle. Une étude hydraulique sera réalisée au préalable par le lotisseur OPTIMUM PROMOTION.

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1139, d'une superficie de 1430 m² pour un montant de 110.000 euros.

3- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES

Dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015, Monsieur le Préfet de l'Ain a arrêté un Schéma Départemental de Coopération Intercommunal le 23 mars 2016, qui prévoit la fusion des Communautés de Communes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Centre Dombes. Afin de préparer au mieux cette fusion, les élus des trois Etablissements de Coopération Intercommunale travaillent, depuis plusieurs mois, à rapprocher les modes de fonctionnement des trois structures. C'est dans cette logique que Monsieur le préfet de l'Ain a suggéré de procéder à un toilettage des statuts des 3 EPCI, qui les rende compatibles et permette une fusion pertinente au niveau des compétences exercées par le futur EPCI.

Ce toilettage consiste donc aux changements suivants :

- Retour de la compétence voiries aux communes,
- Classement de la compétence assainissement dans le bloc des compétences facultatives afin de permettre l'exercice unique du volet non-collectif de cette compétence.

Le Maire rappelle que les changements ont été entérinés par les maires des trois communautés de Communes réunis en conférence le 19 juillet 2016, vote demandé sans information et sans chiffrage : 23 pour et 9 abstentions dont le maire de Marlieux .

Après délibération le conseil municipal vote avec 7 abstentions, 2 pour et 5 contre. Les changements de statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes sont donc refusés par le conseil municipal.

4- PLU :

Dominique D'ALMEIDA projette un schéma retraçant les étapes de la procédure de révision du PLU et précise l'étape à laquelle la commune se situe à ce jour, à savoir au bilan de la concertation. Le rapport de présentation et le règlement ont été relus et corrigés. Une prochaine réunion de la commission PLU est organisée mardi 27 septembre pour finaliser le rapport du zonage d'assainissement qui fait partie intégrante du dossier de PLU. On peut donc espérer que lors du prochain conseil municipal on puisse arrêter le projet de révision du PLU. A partir de cet arrêté, le projet sera transmis aux personnes publiques associées qui auront 3 mois maximum pour donner leur avis. A l'issue de ces 3 mois, l'enquête publique démarrera et durera 1 mois. Le commissaire enquêteur aura alors 1 mois pour transmettre son rapport. C'est à ce moment-là que le conseil municipal pourra approuver le PLU.

En résumé, au mieux dans 6 mois le PLU pourrait être approuvé.

Le Maire fait remarquer que du fait du changement de municipalité en cours de révision du PLU, du fait également de nouvelles réglementations (loi ALUR et modification du code de l'urbanisme) la commission PLU a été contrainte de se réunir plus que prévu ce qui a occasionné un surcoût par rapport au marché passé avec Mme Dally-Martin, urbaniste, de plus de 9000€.

Dominique d'ALMEIDA préparera pour le prochain conseil municipal un bilan financier de la révision du PLU.

5- POINT SUR LES TRAVAUX DE GENDARMERIE :

Stéphane LAPALUD informe le conseil municipal que la réception des travaux concernant les 2 logements du 2^{ème} étage (1 T4 et 1 T5) a eu lieu vendredi dernier (16/09). Les entreprises ont commencé les 2 autres, au 1^{ème} étage (1 T4 et 1 T5), qui seront terminés à la fin du mois. Elles poursuivront alors par les 2 derniers au 3^{ème} étage. Tout se déroule comme prévu.

Au niveau financier :

- il a été budgété 128.000 Euros,
- les devis ont été acceptés pour un montant total de 101.000 Euros.
- Les 2 premiers appartements nous ont été facturés 18.109 Euros

6- POINT SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX :

- Logement Local pompiers, 577 grande rue : loué à Aurélie CHAMBAUD
- Logement Ecole primaire, 5 place du marché : loué à Cédric RUTHON depuis le 10/09
- Logement 131 place du Marché (ex FREGAT) : loué à Jérôme DEGRENDELE depuis le 13/09

Logements vacants à ce jour :

- 131 Place du Marché (local infirmière) : 359€
- 107 Place du Marché (Dheyriat) : 500€

4 dossiers déposés, visites à programmer

Dédite programmée :

- 125 place du Marché, Monsieur NEUVILLE : départ prévu pour le 31/12

Le maire s'excuse auprès de la commission logement de ne pas l'avoir sollicitée pour toutes ces nouvelles locations. Il a fallu être très réactif suite aux annonces passées sur INTERNET et cela a nécessité une autre organisation : approbation des dossiers puis organisation des visites.

Il évoque le mauvais état du bâtiment communal, place du marché, notamment la toiture et les façades, qui aux côtés de nouveau bâtiment de SEMCODA, a piètre allure. Il émet l'idée, déjà soulevée lors de mandats précédents, de démolir ce bâtiment dans un futur à définir et en profiter pour y aménager une place. Les appartements de ce bâtiment feront l'objet au fur et à mesure de baux précaires et les locataires seront informés de ce projet.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce projet de démolition du bâtiment communal situé place du marché, dans un avenir à définir.

7- POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Joël FAGNI donne les informations suivantes :

- Rentrée 2016 : 164 élèves contre 180 en 2015
- Les mouvements dans le corps enseignant : 2 compléments de service du Directeur, remplacement de Cathy JOLIVET qui part en formation, Aurélia SARKEES qui est hospitalisée et qui sera de retour en novembre est remplacée par Beverly BLAISEAU qui est embauchée 4 mois jusqu'en décembre 2016.

Concernant les travaux, tout ce qui avait été demandé par les enseignants a été réalisé sauf la réfection de l'électricité. Au niveau de la salle de motricité il reste à installer les anti pince doigts sur le placard et à installer des rideaux pare-soleil à la place de ceux existant, trop occultant.

Une rencontre avec une conseillère pédagogique a eu lieu pour aborder notamment la question de la sécurité de l'école liée aux attentats. La problématique étant de fermer l'accès à l'école tout en permettant une intervention éventuelle des pompiers. Une réunion a été programmée avec les enseignants et les élus afin de trouver une solution satisfaisante.

Joël FAGNI remercie Saïd BERRAKAM qui se charge de reconfigurer tous les PC de l'écoleet annonce que l'école maternelle aura prochainement un accès internet, le devis ayant été accepté.

Suite à l'intervention de Nathalie DECHAVANNE faisant remarquer que l'équipement numérique des écoles commence à dater, Stéphane LAPALUD pense qu'il serait nécessaire de prévoir le renouvellement progressif du parc informatique de l'école.

8- POINT SUR L'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Le plan de l'implantation de l'Agence Postale dans le hall de la Mairie est projeté et commenté par Joël FAGNI. L'installation des meubles devrait se faire courant octobre pour une ouverture au public fin octobre-début novembre.

Il informe le conseil municipal que La Poste versera 1000 Euros par mois à la commune pour le service rendu. Cela permet une ouverture au public de 12h par semaine, le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30 et nécessite l'embauche d'une personne à 13h par semaine qui travaillera de 8h30 à 11h45 (1/4h par jour est prévu pour le rangement, la communication avec le secrétariat de mairie ou l'administratif).

L'embauche de Nathalie JANICHON est proposée pour ce poste de 13h et elle conservera pour 22h son poste d'agent d'entretien à la commune pour la salle polyvalente, la mairie, la bibliothèque et les salles de réunions. L'embauche de Monique LEPOMBY est proposée pour assurer le service d'entretien de l'école primaire et du Pôle Enfance assuré jusqu'à présent par Nathalie JANICHON.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ouvrir l'Agence Postale de Marlieux le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30
- D'embaucher Nathalie JANICHON sur ce poste à raison de 13h par semaine, le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h45.
- D'embaucher Monique LEPOMBY sur un poste d'agent d'entretien des classes de l'école élémentaire, les toilettes et le Pôle Enfance à raison de 13h par semaine
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires dans le cadre de ce dossier

9- POINT SUR LE DOSSIER SEMCODA

Le Maire commente le plan d'arpentage projeté et informe que sur la parcelle cadastrée A516, appartenant à la commune, la SEMCODA a réalisé 4 places de parking et une partie du parking sous-terrain. Il convient donc de

régulariser cette situation par un acte de vente de 23m² (correspondant à la surface des garages en sous-sol) à détacher de la parcelle A516 moyennant le prix de 60€/m², soit un prix total de 1.380 Euros.

Pour l'emprise des parkings une servitude sera concédée par la Semcoda au profit de la Commune

La mise en location par la Semcoda du restaurant a débuté . Le restaurant a une surface de 159,40 m² pour un loyer mensuel de 1865 Euros H.T. La cuisine et la plonge seront entièrement équipées lorsqu'il y aura un preneur.

Le Maire fait part du rapport qui a été présenté par la SEMCODA sur son activité et ses résultats pour l'année 2015, à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA du 24 juin 2016. Le lien vers le rapport de gestion est transmis aux conseillers municipaux.

10- COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- 29/09 réunion du SRTC : N. DECHAVANNE et E. ROGNARD
- AG du tennis de Marlieux : Pierre MICHAUD. Le club remercie la municipalité pour la réfection du premier cours. La réfection du second cours serait souhaitable pour le printemps. Le nombre de licenciés est en augmentation.
- Projet de micro-crèche et RAM (Communauté de Communes Centre Dombes, commune de Marlieux et EPFL) C'est l'AtelierDT, représenté par Monsieur TOULOTTE, qui a été retenu pour la réalisation de la micro-crèche. Le Maire rappelle qu'il a signé la convention avec la CCCD pour la mise à disposition du terrain.
- Bibliothèque municipale : deux réunions ont eu lieu permettant de faire le point sur les activités de la bibliothèque et de redynamiser cette structure : publicité sur le site, le panneau électronique et dans le Progrès, présence sur le forum des associations, gratuité de l'adhésion et suppression de la régie de recettes. L'informatisation de la bibliothèque est envisagée, la mairie pouvant mettre un ordinateur portable au service de la bibliothèque.
- Parc Naturel Régional : la commission « bureau » de la CCCD continue d'avancer sur le projet de territoire afin d'engager une phase plus concrète de conception et d'écriture. Un appel aux propositions d'orientations et d'actions concrètes est lancé.
- 01/07 Réunion du Syndicat des Eaux Renom-Chalarnonne : 2253 clients pour l'eau avec un volume de 306 788 m³. Une bonne valeur de rendement de réseau est constatée. La question de l'impact de la Loi NOTRe sur l'avenir du syndicat a été largement exposée lors de cette réunion.

11- QUESTIONS DIVERSES

Antennes : Rappel du projet par le Maire.

- En août, le projet est pratiquement bouclé avec un cabinet : prix, contrat d'exercice, implantation sur la parcelle du cimetière.
- Depuis, d'autres propositions sont arrivées en mairie, celle d'un autre cabinet et celle d'un opérateur. L'opérateur menaçant de s'installer sur un terrain privé si aucun accord n'était possible avec la mairie. Le dossier se complique donc et fait l'objet de surenchère. C'est pourquoi le Maire ne souhaite pas précipiter les choses et prendre le temps nécessaire pour trouver au mieux une solution. Il demande au conseil municipal de lui donner pouvoir pour prendre la décision la plus adaptée et l'autoriser à signer les documents liés à cette affaire, permettant ainsi une conclusion rapide du dossier.

Zone 30 : le plan de circulation de la commune est présenté au conseil municipal. Le Maire met en évidence les incohérences dans les limitations de vitesse en agglomération (30, 50 et 70) et demande aux conseillers municipaux de réfléchir aux solutions à apporter afin qu'une décision puisse être prise lors du prochain conseil municipal.

Accessibilité des bâtiments communaux : la sous-commission départementale accessibilité du 14 juin 2016 a statué favorablement sur la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmé des établissements recevant du public (Ad'AP) de la commune. Le planning des travaux d'accessibilité s'étaleront sur 6 ans pour un coût global de 94.900€. L'achèvement des travaux devra être effectif d'ici au 14 juin 2022 et des éléments de suivi devront être transmis aux échéances indiquées.

Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) : le conseil municipal décide de maintenir à 0,30 Euros par habitant la base de contribution volontaire de la commune au FSL.

Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain (S.I.E.A.) : lors de l'AG du 09/04/2016 des modifications ont été apportées au règlement intérieur et aux statuts. Concernant les statuts, la commune de Marlieux doit désigner un suppléant qui est apte à remplacer le délégué titulaire avec voix délibérative. Pierre MILLET est désigné suppléant.

L'association Léz'Arts à Thèmes : a fait la demande pour recouvrir un pan de mur de liège à la salle de réunion. La municipalité a accepté, l'association se chargeant de l'achat et de l'installation du liège.

Naturalisation : mercredi 28 septembre 2016, Monsieur et Madame EVIN, habitant 181 Lotissement Le Clos des Dombes, recevront leur décret de naturalisation au cours d'une cérémonie organisée en préfecture. C'est Pierre MICHAUD qui représentera la municipalité.

Le Maire informe d'un Temps de travail/réflexion autour du thème de « l'accueil des habitants : écoute, orientation, accompagnement de proximité » vendredi 18/11/2016 à 21h au Centre social La Passerelle à Châtillon sur Chalaronne, ouvert aux élus et personnels concernés.

Demande de Francis PESTELLE : possibilité d'utiliser le garage situé place du lavoir pour travailler sur une voiture le temps de la réparer. Il propose d'aménager le garage en posant des étagères et en refaisant l'électricité. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord, en précisant qu'il faudra limiter la durée d'occupation de ce local et qu'il prenne une assurance en conséquence.

Intervention de Pierre MILLET : il fait remarquer que le hublot électrique extérieur du vestiaire foot est cassé. Il est décidé de demander à Philippe GUICHON de réparer.

Eclairage salle des fêtes : l'éclairage du parking de la salle des fêtes dépend de l'éclairage public et s'éteint donc à 23h. Pour que les locataires de la salle des fêtes puissent bénéficier de l'éclairage au-delà de 23h, il y a possibilité de court-circuiter l'éclairage du parking.

Fleurissement : E. ROGNARD et C. DECHAIX informe le conseil que le dossier pour le concours des maisons fleuries a été déposé. E. ROGNARD projette différentes photos du fleurissement de la commune.

Plan de désherbage : lors du prochain conseil municipal Monsieur BERAUD, au sein du Syndicat Renom Chalaronne formateur technique, présentera le plan de désherbage de la commune.

Haie route de Beaumont : faire un courrier au propriétaire (Mme GENIN) demandant la taille de sa haie.

Prochain conseil municipal : mardi 25 octobre à 19h45

(Intervention de Monsieur BERAUD sur le Plan de désherbage)

Prochain Conseil Municipal : Mardi 25 octobre à 19h45
(Intervention de Monsieur BERAUD sur le Plan de désherbage)

La séance est levée à 22h30